



Mutualité

Agricole



Revue
de
PRESSE

25 Juillet 2016

Cellule de Communication

cnma.dz



Cellule de Communication



LE MAGHREB

25/07/2016

Séance de cotation des valeurs mobilières du 20 Juillet 2016

بورصة الجزائر
BOURSE D'ALGER



Séance de cotation des valeurs du Trésor

Rendement maximum 4,79

Rendement minimum 0,00

Alliance Assurance 465,00

EGH El Aurassi 445,00

Saidal 640,00

NCA-Rouiba 370,00

Capitalisation boursière

12 996 345,00

Indice boursier théorique

1 209,918



MASCARA

Les petits fellahs oubliés ?

La visite de travail qu'a effectuée le ministre de l'Agriculture dans la wilaya de Mascara ne se résume en fin de compte qu'à faire un état des lieux de quatre grandes exploitations dans des visites guidées, si l'on se réfère à son programme.

Mohamed Belkecir



A Sig, après les fiches techniques du secteur des forêts qui est à 90.223 ha et de la réserve de la chasse à 6.330 ha, on lui a présenté les caractéristiques des périmètres irrigués de Ghriss, Sig, Mohammadia et Kachout, un ensemble de 17.100 ha extensibles. Donc de Sig à Mohammadia en transitant par Mascara, Maoussa et Matemore c'est du «prêt-à-porter» pour l'hôte de la wilaya qui a passé en revue les grandes fermes modernes avec un crochets chez un investisseur privé en agroalimentaire dans la trituration oléicole et la visite du nouvel abattoir du chef-lieu.

Il est vrai que les domaines qu'a visités le représentant du gouvernement appartiennent à des investisseurs privés nantis qui ont injecté de gros moyens et une technologie des plus modernes dans des parcelles immenses hautement entretenues et en constante surproduction. Mais que représentent ces gros bonnets en minorité en face d'un collectif de 34.200 agriculteurs de tout bord avec un taux de croissance de 5,57%? Il faut rappre-

ler que ces derniers génèrent une production en valeur évaluée à 95,2 milliards de DA représentant 3,27% de la production nationale, ce qui amène à dévoiler la face cachée de l'iceberg puisque le ministre s'est contenté de faire un petit pèlerinage dans ces exploitations et a tout simplement déclaré qu'« il rêvait de venir un jour voir de près ces exemples de potentialités ». Donc profitant de son déplacement à Mascara dans un secteur agricole qui compte près de 102.420 emplois, ses prérogatives aurait pu le guider aussi vers le fond des choses et réserver un instant aussi court soit-il pour rendre visite aux petits fellahs qui peinent et ont bien des choses sur le cœur à raconter et écouter aussi les associations des hommes de la terre qui vivent des contraintes ou bien alors trouver des solutions au désaccord entre ces agriculteurs qui ne se sont pas entendus sur la gestion de l'eau dans le périmètre irrigué de Sig ainsi que le litige qu'a créé le transfert des eaux du barrage de Ouizert entre

les utilisateurs. Il y a encore la non-exploitation de la retenue collinaire près de Sedjerara qui n'attire pas les fellahs de proximité on ne sait pour quelle raison, sans omettre les relations banques-agriculteurs-assurances qui sont à redynamiser et beaucoup d'autres tares à découvrir. Il y a aussi le fonctionnement des coopératives des céréales et les organes de semences, entrepôts frigorifiques, unités de stockage dont les procédures d'accès ont été soulevées. D'abord, il aurait fallu que les responsables de ces services soient présents pour répondre à ces reproches.

Ces dysfonctionnements qui dépassent le cadre local ne doivent aucunement être endossés par les gestionnaires de la wilaya qui ont tenté l'impossible pour y apporter remède. Seulement, pour certains cas ne relevant pas de leur compétence, un coup de pouce, voire une assistance ou une prise de décision sur le terrain du ministre de tutelle, aurait été la bienvenue pour enlever cette épine.



RELATIONS ÉCONOMIQUES

Le marché algérien attire les entreprises américaines

APRÈS L'ÉNERGIE, la coopération entre les deux pays s'étend vers d'autres secteurs d'activité dont l'agriculture, la santé et l'enseignement professionnel.

■ ABDELLAH BOURIM

L'Algérie et les Etats-Unis traversent, actuellement, une période propice, dans leurs relations économiques, selon les représentants des deux pays qui mettent l'accent sur la nécessité du renforcement de leur partenariat qui se traduit par une dizaine de contrats signés entre les deux parties dans plusieurs domaines d'activité.

Les entreprises américaines seront présentes en Algérie non seulement dans le secteur de l'énergie, mais aussi dans ceux de la santé, de l'industrie pharmaceutique et des technologies de l'information et de la communication, l'agriculture ainsi que dans celui des services. Les responsables des deux pays ont déjà exprimé leur volonté, à travers le Conseil d'affaires algéro-américain, de donner un nouveau souffle à la relation économique entre les deux pays.

Certes, les échanges commerciaux entre les deux pays n'ont pas atteint le niveau souhaitable, au premier trimestre de l'année en cours les exportations algériennes vers les Etats-Unis étaient de 931 millions de dollars, ce qui représente 7,34% du taux des exportations globales de l'Algérie, et placent les USA parmi les quatre pays importateurs de l'Algérie après l'Italie, l'Espagne et la France.

Le volume des échanges commerciaux entre les deux pays ne sont pas au même niveau des relations politiques et sécuritaires, même si les responsables des deux pays ont multiplié, ces derniers temps, leurs rencontres à travers le Conseil d'affaires algéro-américain, dont la mission principale est de rapprocher les hommes d'affaires pour bâtir un partenariat gagnant-gagnant.

Les Américains estiment que les opportunités d'investissement sont importantes en Algérie après la déci-

sion du gouvernement d'ouvrir l'investissement aux étrangers et les nombreuses facilitations qui seront accordées aux investisseurs dans le cadre de sa politique de diversification de l'économie nationale, une occasion que les entreprises américaines veulent saisir pour renforcer leur présence sur le marché algérien.

En effet, l'Algérie et les Etats-Unis ont signé, il y a un an, six accords de partenariat, dans le domaine de l'agriculture, entre des entreprises agricoles algériennes et américaines portant sur la création de sociétés mixtes dans les domaines de la production laitière, de la pomme de terre et des cultures fourragères.

Un partenariat qui avait porté également sur l'exploitation et la gestion d'une ferme pilote, qui vise à améliorer la capacité de production et la productivité de la pomme de terre à travers la mise en place de nouvelles technologies, notamment dans la production et la commercialisation des semences de pomme de terre.

Dans le secteur de la santé, les deux parties ont déjà signé un accord de partenariat dans le domaine de la biotechnologie et de l'industrie pharmaceutique, susceptible d'ouvrir la voie à l'Algérie pour qu'elle devienne à terme un important pôle régional dans ce domaine. Tout comme Singapour en Asie ou l'Irlande en Europe, l'Algérie pourrait être, dans un avenir plus ou moins proche, le pôle de l'industrie biopharmaceutique pour le Moyen-Orient et l'ensemble de l'Afrique. Enfin, les Américains se penchent donc sérieusement sur l'investissement hors hydrocarbures en Algérie en exprimant leur engagement à renforcer le partenariat économique entre les deux pays. Pour les Américains, les secteurs de l'industrie de l'automobile, de la technologie de l'information et de la communication, de l'agroalimentaire et de la métallurgie, peuvent constituer des sources supplémentaires d'une coopération fructueuse entre les deux pays.

A. B.



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE Investir dans L'OR VERT

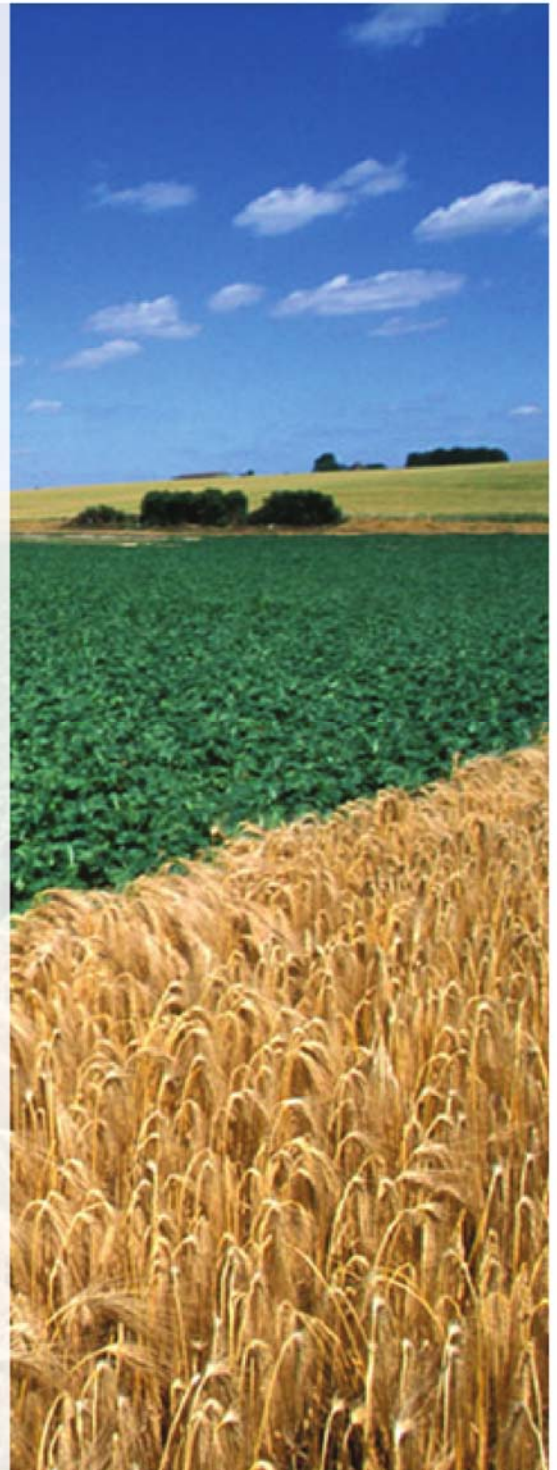
Ces dix dernières années l'Algérie a connu une évolution remarquable dans les consommations alimentaires. Cette évolution est due essentiellement, d'une part à l'expansion démographique et d'autre part à l'amélioration de la qualité de vie.

Devant, justement le déficit enregistré dans le rendement du secteur agricole, les pouvoirs publics sont dans l'obligation de s'orienter vers l'importation pour couvrir les besoins. Il faut dire que le recours croissant aux importations ne veut pas dire que ce secteur n'est pas en évolution mais son rythme de progression est faible par rapport à la croissance démographique. L'État est conscient de cette situation, qui peut engendrer un important déséquilibre, entre la demande et l'offre générée par la production locale. Pour faire face à cette situation des mesures ont été mises en œuvre.

Sur la période 2010-2014, le budget de l'État a réservé plus de 1,7 milliards de dollars en moyenne annuelle pour soutenir les investissements programmés dans le cadre de la politique agricole, et autant alloué au fonds de soutien à la compensation (soutien et garantie des prix des céréales, de lait, de la tomate industrielle et des produits agricoles de large consommation. En effet, selon une étude élaborée par le Forum des chefs d'entreprises (FCE), la facture alimentaire qui avait atteint un niveau historique record avec plus de 11 milliards de dollars en 2014, enregistre un montant de 9,3 milliards de dollars en 2015, baisse due plus à une diminution des prix mondiaux des produits qu'aux volumes importés. Au cours de l'année 2015, l'Algérie a alloué une « allocation devises-alimentation », par habitant de 308 dollars US. Cette orientation vers l'importation et la subvention de certains produits selon les spécialistes surtout si le choc pétrolier persistera, l'État aura sûrement des difficultés dans les années à venir pour continuer dans le même rythme la subvention et l'importation de certains produits. Ce constat est appui par le FCE dans son étude. Cette dernière précise que ce qui peut être considéré comme un risque au plan de la sécurité alimentaire et qui place l'Algérie dans une situation de vulnérabilité réelle, c'est sa situation de dépendance exclusive de recettes issues des hydrocarbures pour s'approvisionner sur les marchés mondiaux pour des produits qui constituent la base alimentaire des populations blés, lait, sucre et huiles. Sachons que l'Algérie figure de ce fait, parmi les plus grands pays importateurs de blés au monde. L'étude du FCE révèle qu'elle fait partie, depuis le milieu de la décennie 2000, d'un cercle restreint composé de 6 pays dont les importations sont supérieures à 5 millions de tonnes par an et le troisième importateur du monde de blé tendre et le premier importateur mondial de blé dur 50% des échanges mondiaux.

En tant qu'acteur majeur du commerce mondial des grains, il arrive parfois que ses interventions, par des achats massifs de 500.000 à plus de 800.000 tonnes, favorisent paradoxalement un maintien sinon une remontée des cours mondiaux.

Makhlouf AIT ZIANE





LIBERTE

25/07/2016

IRRIGUÉES PAR DES EAUX USÉES

Des parcelles agricoles détruites à Tissemsilt

Les responsables de la commune de Lardjem (Tissemsilt), assistés par les agents de la force publique, ont, sur injonction des autorités locales de la ville, détruit une dizaine de parcelles agricoles, cultivées en pastèque et melon, irriguées par des eaux usées. La décision a été prise par la Direction des services agricoles suite à une alerte donnée par les services de l'environnement et les comités de quartier, qui ont déploré l'existence de ces cultures, sur les terres bordant l'oued Lardjem. Par ailleurs, les proprié-

taires de ces parcelles seront, à en croire certaines sources, poursuivis en justice dans la mesure où des campagnes de sensibilisation contre de telles pratiques ont été opérées. L'irrigation avec des eaux usées non traitées en agriculture pose de sérieux problèmes pour la santé, notamment si le produit de la culture se consomme cru, comme pour le cas de la pastèque. D'ailleurs, l'année dernière, la consommation de ce fruit, dans certaines régions du pays, a conduit à des intoxications et des maladies comme l'ictère.





AÏN-TÉMOUCHENT

Campagne de vaccination pour la ressource animale au mois de septembre

Les services vétérinaires de la wilaya de Aïn-Témouchent envisagent, dès le mois de septembre prochain, de procéder à une campagne de vaccination des animaux, selon les nouvelles mesures dictées par la tutelle qui explique la disponibilité de tous les vaccins nécessaires contre la fièvre aphteuse et les autres maladies qui touchent les ressources animales.

Selon un médecin vétérinaire de la DSA (direction des services agricoles), l'opération de vaccination touchera environ 238 000 têtes réparties entre vaches, brebis et chèvres, et ce, avec la mobilisation de nombreuses brigades spéciales qui effectueront cette tâche de vaccination.

A noter que par le passé, cette opération de vaccination était effectuée du mois de mars à la fin du mois de juin, cependant et en raison du retard de cette campagne, et vu la disponibilité du vaccin en cette période, il a été décidé qu'elle soit entamée au mois de septembre.

Pour information, cette campagne compte quatre types de vaccins dont celui de la rage



Photo: DR

contre les vaches, et un autre contre la fièvre aphteuse, la brucellose contre le cheptel ovin et caprin et la gale contre le cheptel ovin.

Environ 28 médecins vétérinaires privés à travers les communes de la wilaya auront à effectuer cette campagne qui touchera les différentes espèces

animales existantes au niveau de la wilaya de Aïn-Témouchent, même si des services agricoles de la wilaya jugent très difficile de cerner le nombre exact de têtes d'animaux, tous types confondus, néanmoins, ces mêmes services visent à effectuer ce vaccin à plus de 80% du parc animalier qui avoisine 24 000 têtes de bovins, 200 000 d'ovins et 14 000 caprins sans compter d'autres espèces existantes à l'instar des ânes, mulets et chevaux ; les services concernés ont essayé de recenser le nombre de tête animale dans la wilaya en vue de faciliter la campagne de vaccination, conformément aux critères de l'Union européenne .

S. B.



UNE BRONCHITE INFECTIEUSE EN EST À L'ORIGINE, SELON LA DSA

La filière avicole décimée à Bouira

Les éleveurs de volaille de la daïra de Lakhdaria, précisément ceux des communes de Guerrouma et Maïla, à une soixantaine de kilomètres au nord-ouest de Bouira, sont en état d'alerte depuis le 20 juillet dernier, date de l'apparition d'une étrange maladie.

Ainsi, les poules pondeuses et de chair sont, selon certains aviculteurs, prises de tremblement puis refusent de se nourrir et meurent subitement des suites de ce qui s'apparente à une suffocation. "Nous ne savons plus quoi faire. J'ai fait venir des vétérinaires, ils ont fait des prélèvements et j'attends les résultats", indiquera Messaoud H., un éleveur de Guerrouma. Notre interlocuteur déclare qu'il a perdu plus 1 200 poulets en à peine 48 heures. "Tout a commencé lundi. J'ai remarqué que mes poulets sont pris de tremblements et refusaient de se nourrir (...). Je me suis inquiété et j'ai tout de suite prévenu les services sanitaires de la DSA de Lakhdaria", témoignera-t-il.

L'aviculteur précisera que les services vétérinaires sont intervenus en un temps record. "Ils sont arrivés lundi après-midi et ils ont fait les analyses, mais entre-temps, j'avais plus de 250 poulets qui sont morts".

Interrogé sur les résultats des analyses, notre vis-à-vis a fait part de son scepticisme. "Ils m'ont dit que c'était négatif. Cependant, mes poulets sont bien morts. Je ne comprends absolument rien à cette histoire".

D'autres éleveurs de Guerrouma indiquent également que les services de la DSA ont été alertés dès l'apparition des premiers symptômes mais, selon eux, l'ensemble des prélèvements se sont avérés négatifs. "J'ai perdu 1 850 poules depuis lundi. C'est une véritable catastrophe", s'alarmera El-Hachemi Djebri, un aviculteur.

Selon des informations recoupées, certains éleveurs peu scrupuleux et pris de panique ont tenté de "re-fourguer" leurs poulets non encore contaminés à certains revendeurs pour les revendre aux fabricants de pâté de volaille.



Plusieurs poulets ont été contaminés par la maladie de Newcastle.

En tout, selon des sources dignes de foi, plus de 45 000 poulets seraient morts contaminés par cette étrange maladie, laquelle s'attaque aux voies respiratoires des gallinacés. D'après certains vétérinaires (privés) de Lakhdaria (ceux du public ont refusé d'émettre leur avis), il pourrait s'agir de la maladie de Newcastle. Cette dernière, selon nos interlocuteurs, se transmet par contact direct avec des oiseaux malades ou porteurs du virus. "Les oiseaux infectés peuvent contaminer l'environnement en excréant le virus contenu dans leurs matières fécales. Une transmission peut alors se produire par contact direct avec les déjections et les sécrétions respiratoires ou par de la nourriture", indique-t-on.

Les incohérences du DSA

Néanmoins, cette hypothèse a été formellement démentie par le DSA de Bouira, El-Djoudi Guenoun. Selon lui, il s'agit d'"une simple bronchite" due à la forte canicule de ces derniers jours ainsi qu'aux conditions d'élevage des poules. "La plu-

part des foyers touchés sont des élevages ne répondant pas aux normes d'hygiène", affirmera M. Guenoun. En outre, il a tenu à minimiser les chiffres avancés par les éleveurs. "Nous avons recensé près de 3 000 poulets morts dans la localité de Guerrouma et chez trois éleveurs". Pour M. Guenoun, toute cette affaire n'est qu'"une tempête dans un verre d'eau" puisque, d'après lui, l'ensemble des analyses effectuées se sont avérées négatives à la maladie de Newcastle ou autres épidémies. Les assurances du DSA restent toutefois "relatives" et comportent certaines incohérences.

D'abord, le chiffre de mortalité chez les poules contaminées ne concerne, selon lui, que trois éleveurs. C'est bien là une donnée incomplète, puisque nombre d'éleveurs de Guerrouma ne sont pas déclarés ni recensés auprès des services de la DSA.

Selon les témoignages recueillis auprès de seulement deux éleveurs, on dépasse déjà les 3 500 poules décé-

dées. Rien que pour la commune de Guerrouma, on compte plus d'une centaine d'aviculteurs, qui ne sont certes pas répertoriés par la DSA, mais qui ont été durement touchés par cette bronchite.

Autre "incohérence", celle ayant trait aux analyses effectuées. Ainsi, pour M. Guenoun, cette bronchite a été décelée à partir du 14 juillet mais la réaction "officielle" de ses services ne s'est faite qu'hier.

Il a fallu que le ministre de l'Agriculture déclenche une enquête, dont les résultats n'ont pas été rendus publics, pour que les services de la DSA se décident à communiquer sur cette affaire.

RAMDANE BOURAHLA



AVICULTURE

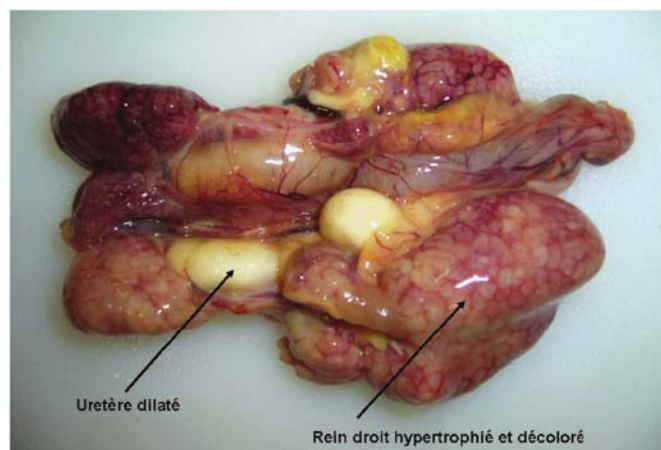
La bronchite infectieuse à l'origine de l'épidémie

L'apparition récente d'une maladie non identifiée touchant l'élevage avicole a provoqué des dommages chez certains éleveurs de la wilaya de Bouira. Craignant la propagation de cette épidémie, les responsables du secteur agricole de la wilaya ont élaboré un plan visant surtout à identifier cette maladie et rassurer les consommateurs. Le DSA de Bouira, avec qui nous avons eu un entretien hier sur ce sujet, a démenti formellement l'existence d'une maladie appelée «Newcastle» et qui serait à l'origine des dommages enregistrés au niveau des exploitations situées dans les communes de l'ouest de Bouira. «Les analyses faites au niveau du laboratoire ont confirmé que les causes de cette mortalité sont dues à une bronchite infectieuse ayant atteint ces productions avicoles, surtout dans la commune de Guerrouma» a précisé le DSA, en expliquant que cette situation est due essentiellement au non-respect des conditions sanitaires favorisant ainsi la propagation de ces maladies contagieuses.

Le nombre de sujets atteints de cette maladie ne dépasse pas les 3000, a précisé le même responsable, qui a indiqué que ce mal avait été déclaré le 14 juillet et a touché des élevages (poules pondeuses, poussins...) de la commune de Guerrouma, sur les hauteurs de Lakhdaria. «Nous avons mobilisé tous nos moyens et entamé des campagnes de sensibilisation pour inciter les éleveurs à suivre surtout le protocole de vaccination officiel et de garantir toutes les conditions hygiéniques dans le but d'éviter l'apparition d'autres maladies infectieuses, surtout en cette période marquée par de fortes chaleurs.» De son côté, l'inspectrice vétérinaire de la wilaya, Oulebsir Nora, a informé que ces maladies peuvent être provoquées en cas de non-respect du protocole de vaccination.

L'absence d'une barrière sanitaire a toujours favorisé l'apparition de maladies touchant différents élevages, comme c'était le cas pour les ovins où le cheptel avait été presque totalement décimé l'année écoulée par la fièvre aphteuse.

Amar Fedjkhi





Assurance-habitat

L'assistance à domicile arrive

Fuites d'eau à la maison, installation électrique endommagée, rupture de canalisation des sanitaires: Plusieurs compagnies d'assurances mettent désormais à la disposition de leurs assurés des plombiers et électriciens pour les travaux de réparation à domicile. Cette assistance à domicile a été récemment introduite par des assureurs qui la proposent comme option dans les contrats multirisques-habitation, tandis que d'autres l'ont instaurée à titre obligatoire pour cette catégorie de contrat, expliquent à l'APS plusieurs assureurs. "Urgence habitation", "Home assistance", "garantie dépannage à domicile" sont les différentes appellations attribuées par les compagnies d'assurance à ces nouveaux services proposés. "C'est pour répondre à un besoin qui pèse lourdement, en particulier dans les grandes agglomérations où dénicher un plombier ou un électricien est difficile surtout dans les cas d'urgence", relève le directeur marketing d'une compagnie d'assurance privée. En fait, l'assuré peut bénéficier de travaux de réparation dans 4 types de services: Plomberie, électricité, vitrerie et serrurerie (perte des clés de la maison, serrure endommagée...). Avec une police d'assurance de 1.000 DA/an adossée à celle de l'habitat-risque, l'assistance à domicile permet à l'assuré de bénéficier, dans les cas d'urgence, de ces travaux de réparation à raison de trois (3) interventions/an au maximum pour chacun des quatre (4) types de services (plomberie, électricité, serrurerie et vitrerie), soit douze (12) interventions/an au maximum, et ce, 7j/7 et 24h/24. "Grâce à mon contrat d'assistance à domicile, j'ai pu régler rapidement les problèmes de fuite d'eau ou autres types de dégâts dans mon appartement sans aller à la recherche, en vain, d'un plombier. Il m'a suffi d'appeler l'assisteur. Et en moins de 40 minutes, le plombier était déjà chez moi", affirme à l'APS une

assurée à ce type de service. Cependant, il y a un plafond de garantie pour chaque intervention au delà duquel l'assuré doit payer le différentiel dans le cas échéant, sachant que le montant de ce plafond oscille entre 4.000 DA et 35.000 DA variant d'une compagnie d'assurance à une autre.

L'assistance à domicile fait intervenir des sociétés d'assistance (avec lesquelles les compagnies d'assurance sont liées par une convention) qui sous-traitent avec les prestataires agréés (plombiers, électriciens...). Ainsi, lorsque l'assuré a besoin d'une assistance à domicile, il appelle directement la société d'assistance (ou Assisteur), qui dispose d'une plateforme téléphonique dédiée à cet usage (call center), lui déclare le dommage pour que l'Assisteur procède à un diagnostic préliminaire à distance, sur la base des informations recueillies auprès de l'assuré, avant de dépêcher le prestataire (plombier, électricien...). Une fois sur place, le prestataire procède à un diagnostic du dommage et le répare, mais tout en vérifiant au préalable que le montant de la réparation ne dépasse pas le plafond de garantie. En cas de dépassement de ce plafond, le prestataire en informe l'assuré et intervient uniquement si ce dernier donne son accord pour régler le complément. "C'est l'Assisteur qui paie le prestataire au titre des frais découlant des travaux de réparation (déplacement, pièces et main d'oeuvre) à concurrence du plafond de garantie", explique à l'APS un représentant de l'une de ces sociétés d'assistance. L'assistance à domicile vient s'ajouter à d'autres catégories d'assistance en assurance lesquelles sont opérationnelles en Algérie depuis quelques années telles l'assistance automobile et l'assistance au voyage et dont le chiffre d'affaires global a représenté 2,8% du marché national des assurances en 2015.

R.N.





MALADIE DE NEWCASTLE

La DSA rassure les aviculteurs et les consommateurs

Le directeur des services agricoles de la wilaya de Bouira, M. Ganoun Djoudi a tenu hier lors d'une entrevue dans son bureau avec plusieurs représentants de la presse écrite, à rassurer les aviculteurs mais également les consommateurs au sujet de la maladie de Newcastle que le secteur avicole de la wilaya de Bouira aurait contracté.

Selon le DSA, tous les échantillons envoyés la semaine dernière aux laboratoires, ont été négatifs, c'est-à-dire, que la maladie dite Newcastle que certains médias ont vite relayée, créant une panique indescriptible au sein des aviculteurs mais également des consommateurs, n'a aucun fondement. Selon le DSA, la maladie qui avait touché le cheptel avicole au niveau de la commune de Guerrouma, et uniquement Guerrouma comme il a tenu à le préciser, est en fait, une bronchite infectieuse ; une maladie que l'on rencontre souvent au sein du cheptel avicole lorsque les conditions d'hygiène au sein des poulaillers ne sont pas respectées.

D'ailleurs, selon le DSA, bien avant le déclenchement de cette maladie qui a été déclarée pendant trois jours mais qui a été vite maîtrisée, soit entre les 14 et le 16 juillet dernier au niveau de la commune de Guerrouma et qui avait touché trois importants éleveurs de la région, des observations concernant ces conditions d'hygiène dont entre autres la proximité entre les poulaillers et le manque de clôtures hermétiques entre eux, ont été faites à ces éleveurs.

Aussi, lorsque ces aviculteurs ont enregistré pendant les journées des 14, 15 et 16 juillet, des pertes importantes de sujets mais qui ne dépassent pas en tout et pour tout 3 000 sujets, principalement des poules pondeuses ou sur le point de le devenir, les services de l'agriculture de la wilaya, ont été dépêchés sur les lieux pour prendre toutes les mesures nécessaires en envoyant vers plusieurs laboratoires de la capitale et de Tizi-Ouzou, des échantillons pour déterminer avec exactitude l'origine de ces mortalités.

Finalement, les résultats ont déterminé que l'origine de cette mortalité, est due à une maladie dite bronchite infectieuse ; «une maladie ordinaire qui touche la volaille lorsque le protocole de vaccination nationale de la volaille n'est pas respecté», dira également l'inspectrice vétérinaire qui était également présente lors de cette entrevue.

Cela étant, le DSA tient à rassurer les aviculteurs ainsi que les consommateurs que «la maladie a été circonscrite, que tout est rentré dans l'ordre et qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer».

Pour rappel, la commune de Guerrouma de par le nombre d'aviculteurs qui y sont concentrés, est considérée comme la première commune avicole à l'échelle nationale et la wilaya de Bouira comme première dans la production des viandes blanches.

Y. Y.



MÉDÉA

Augmentation du quota de lait pasteurisé

La laiterie Ghrib de Aïn Defla, un des principaux fournisseurs de lait pasteurisé à la wilaya de Médéa, prévoit d'augmenter le quota destiné aux consommateurs de la région en vue de combler le déficit constaté dans certaines localités, a-t-on appris hier auprès de la direction du commerce. Selon la même source, des engagements ont été pris par les responsables de l'Office national interprofessionnels du lait (Onil) et de la laiterie Ghrib, lors d'une récente rencontre avec les opérateurs de la région, pour revoir à la hausse les quantités de lait pasteurisé livrées à la wilaya, en les portant à hauteur de 108 000 sachets/jour. La révision à la hausse du quota de lait pasteurisé destiné à la wilaya de

Médéa devrait permettre de satisfaire la demande exprimée au niveau des grandes agglomérations urbaines et couvrir de nouvelles localités, dont l'approvisionnement dépendait auparavant d'unités de transformation privées, a-t-on expliqué. Ainsi, le quota livré à la commune de Médéa et ses environs sera quadruplé, d'après la même source, pour atteindre, d'ici peu, un volume de 12 000 sachets/jour, alors que plusieurs localités seront approvisionnées, pour la première fois, par la laiterie Ghrib. Il s'agit, a-t-on précisé, des localités de Chahbounia, qui disposera d'un quota journalier de 1800 sachets de lait pasteurisé, Seghouane (2500 sachets), Tablat (2200), Berrouaghia (1600) et Beni-Slimane (8200 sachets).



Siège Social

24, boulevard Victor Hugo 16100 Alger Centre , Algérie

Tel :021-74-35-31- 021-74-33 -28

Fax :021 74 50 21

Email :cnma@cnma.dz